



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du mardi 15 mars 2022**

**N°5 – D. 15.03.2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.4. Répartition par disciplines (sections CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DELACOUR Charlène, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres représentés :** MERLE Elsa (donne procuration à SCOLAN Virginie), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), LABRIET Pierre (donne procuration à MERMILLOD Martial), BAILE Henri (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la loi n°2020-1674 du 20 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR),

Vu le protocole d'accord relatif à l'amélioration des carrières et des rémunérations du 12 octobre 2020,  
Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Vu les lignes directrices de gestion nationales relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'avis du CT du 1er mars 2022,

Vu le passage en commission permanente du 3 mars 2022,

Considérant la proposition de répartition par disciplines (section CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022 en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de répartition par disciplines (section CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022 en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de répartition par disciplines (section CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour 2021 et pour 2022 en annexe.**

Publié le : 16/03/2022

Transmis au Rectorat le : 16/03/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 mars 2022

Pour le Président et par délégation

  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
Fanny BLANCHI

La Directrice générale des services adjointe  
Fanny BLANCHI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Propositions 2021 et 2022 :

Section CNU	vivier total 2022	Proposition 21-22	2021	2022
Section 27 – Informatique	18	3	2	1
Section 06 - Sc. de gestion	5	2	0	2
Section 05 - Sc. Économiques	10	2	1	1
Section 11 - Lang. & litt. ang.	3	1	1	0
Section 14 - Lang. & litt. roman.	3	1	0	1
Section 71 - Sc. info. communic.	3	1	1	0
Section 01 - Drt. priv. sc. crim.	3	0	0	0
Section 28 - Mil. denses & matér.	18	1	0	1
Section 74 - Sc. & tec. act. phy.	7	2	1	1
Section 70 - Sc. de l'éducation	2	0	0	0
Section 23 - Géo. phys. & autres	2	0	0	0
Section 64 - Biochimie, biologie	8	1	1	0
Section 65 - Biologie cellulaire	6	1	1	0
Section 61 - Génie informatique	7	1	1	0
Section 31 - Chim. théo., phys.	10	1	1	0
Section 32 - Chim. org. min. ind.	12	1	0	1
Section 24 - Amén. espace, urbain	2	0	0	0
Section 07 - Sc. du langage	3	1	0	1
Section 26 - Maths. appliqués	6	1	0	1
Section 15 - Lang. & Litt. autres	0	0	0	0
Section 09 - Lang. & litt. franc.	0	0	0	0
Section 69 - Neurosciences	4	1	1	0
Section 18 - Arts	0	0	0	0
Section 16 - Psychologie	3	1	1	0
Section 12 - Lang. & litt. germ.	1	0	0	0
Section 63 - Electronique	11	1	0	1
Section 85 - Sc. phys-ch., autres	2	0	0	0
Section 22 - His. & civ. : cont.	4	1	0	1
Section 60 - Mécan., génie mécan.	10	1	0	1
Section 86 - Sc. du médicament	4	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>225</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>13</b>